

De	DUMAY Renaud, Maire	À	L'ensemble des exposants bénévoles
Pôle	ÉLUS	Date	23 juin 2026
Objet	Esti'Val de SAONE # 6 – Exposants	Copies	Pôle Administratif et Financier Comité d'organisation Esti'Val de SAONE

Madame, Monsieur,

Depuis 2021, tous les mardis du mois de juillet à partir de 19h00, le centre village de Saint-Didier-sur-Chalaronne est le théâtre d'un festival à grande échelle organisé directement par la commune, via une commission extra-municipale composée d'habitants volontaires et élus municipaux dans une volonté de croisement des regards et des idées.

A quelques jours de la 6^{ème} édition, les festivaliers attendent une nouvelle fois cette mise en scène et l'effervescence du village de Saint-Didier-sur-Chalaronne qui l'accompagne !

Pour cette 6^{ème} édition, l'équipe organisatrice de l'évènement a imaginé un programme toujours plus audacieux pour offrir à tous une multitude d'activités toujours plus folles !

En tant qu'exposant, vous avez souhaitez participer à ce grand rendez-vous de l'été, 100 % gratuit et rempli de folies ! Nous vous en remercions chaleureusement !

Afin de permettre une organisation de cet évènement annuel dans les meilleures conditions, **nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance et application de l'ensemble des règles ci-dessous**, concernant les marchés nocturnes des mardis 07, 14, 21 et 28 juillet 2026 :

- Les exposants sont tenues de **respecter les dispositions en vigueur du code de la santé publique concernant la vente de boissons alcoolisées** (interdiction de vente aux mineurs, respect des groupes de boissons autorisées à la vente, etc.) ;
- Les exposants sont tenues de **respecter les dispositions en vigueur du code de la santé publique concernant la vente de produits alimentaires** ;
- Dans un souci de dimensionnement des installations électriques, pour les exposants ayant souhaité un branchement, **il devra être privilégié des installations autonomes type gaz et/ou peu consommatrices en énergie** (limitation des appareils utilisés à 4 500 W, etc.) ;
- Pour les exposants ayant demandé un branchement électrique, **merci de prévoir des rallonges suffisamment longues et en bon état de fonctionnement**, de manière à vous raccorder aux blocs prises prévus à cet effet et répartis à plusieurs endroits du site ;
- Les exposants s'engagent à procéder au **tri de leurs déchets (Plastique / Verre / Papier)** dans le Point d'Apport Volontaire (PAV) le plus proche situé Rue Joseph Berlioz ou directement dans les points propretés situés sur le site du festival et dédiés à cet effet ;
- Les exposants s'engagent à procéder au **ramassage des déchets type ordures ménagères résiduelles (OMR) au droit de leur stand et les évacuer via leurs moyens personnels** ;
- Les exposants sont tenus d'apporter leur matériel technique adéquat (tables, chaises, etc.) ;
- Pendant la manifestation, **pour tout objet trouvé, ceux-ci devront être amenés directement au droit du chalet de l'organisation, situé à l'entrée de l'évènement**, où une caisse de stockage prévue à cet effet sera installée ;
- Pendant la manifestation, **pour toutes demandes d'informations et/ou dysfonctionnements quelconques, les exposants sont invités à prendre attache avec un membre de l'organisation vêtu d'un tee-shirt personnalisé** ;
- **L'accueil des exposants se fera depuis la Rue des Huguets, côté Rue du Marché entre 17h30 et 18h30 dernier délai conformément au plan ci-dessous.** Nous vous informons qu'aucune

ESTI'VAL DE SAONE # 6



SAINT-DIDIER-
SUR-CHALARONNE
Plus Vieux en Val de Saône

entrée ne pourra être acceptée après cette heure afin d'éviter toute circulation routière au sein du marché.

- En cas d'absence inopinée, merci de contacter l'organisation a minima 12h00 au préalable par mail à estivaldesaone01@gmail.com avec copie : mairie@st-didier-chalaronne.org



- Dès votre arrivée, nous vous remercions de communiquer le NOM et Prénom de votre inscription à l'un des membres organisateurs qui vous dirigera vers la place affectée.
- **La mise en place des stands pourra débuter, une fois tous les véhicules stationnés et après le signal donné par l'un des membres organisateurs. Celle-ci aura lieu dès 18h30**
- **La fin du marché est fixée à 23h00 à l'exception du mardi 28 juillet où l'heure de fin est fixée à 2h00, heure limite du bal de plein air.**

Vous souhaitant bonne réception de l'ensemble de ces informations et restant à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires.

Au plaisir de vous accueillir cet été,

Renaud DUMAY, Maire et l'ensemble de
l'équipe d'Esti'Val de SAONE

Pièces-jointes :

- * Affiche de l'évènement
- * Programme de l'évènement
- * Affiche du mardi 28 juillet 2026



NOTA : L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas d'intempérie. Cette annulation interviendra, par mail, à minima 6 heures avant l'évènement.